



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize le vingt-sept juin, à compter de dix-sept heures, le conseil municipal, sur convocation en date du 21 juin 2016 de Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc GRICOURT, maire.

Présents :

GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, SOULES Odile, BOURSEGUIN Yann, DEGRUELLE Christophe, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, ESKI Ozgur, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, DE RUL Marylène, TROTIGNON Chantal, OLIVIER Yves, DELAPORTE Jean-Benoit, BORDIER Sylvie, BOREL Sylvaine, ROBILIARD Denys, FERET Marie-Agnès, BEIGBEDER Françoise, BERNABOTTO Jean-Michel, MERESS Rachid, THIOULET François, COUTY Myriam, LOUIS Claire, BOUCHOU Alexis, CHAUVIN Jacques, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel

Pouvoirs :

BUTEAU Louis donne procuration à DEGRUELLE Christophe, SCHWARTZ Mathilde donne procuration à BORDIER Sylvie, PATIN Joël donne procuration à MERESS Rachid, QUINET Fabienne donne procuration à COUTY Myriam, BARRETEAU Elise donne procuration à DELAPORTE Jean-Benoit, MALHERBE Jean-Luc donne procuration à REINEAU Véronique

Début de séance 17 h 00

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BOISSEAU

N°	ADMINISTRATION GENERALE – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises.
-----------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-97	INSTITUTIONS MUNICIPALES – Commissions Municipales - Ajustement
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- élire Madame Mathilde PARIS comme membre de la commission municipale Solidarités/Santé/Logement/ Cohésion Sociale/Démocratie Locale/Prévention de la Délinquance,
- élire Monsieur Miguel DE PEYRECAVE comme membre de la Commission Municipale Education/ Culture et Tourisme/Sports/Coopération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-98	INTERCOMMUNALITE – Rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération de Blois
-------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la transmission au titre de l'année 2015 du rapport visé à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales et de la communication faite en séance.

Décision : prend acte du rapport

N° 2016-99	FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2015 – Comptes de gestion
-------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Monsieur Pascal DUBOIS, Trésorier principal de Blois-Agglomération, sont certifiés conforme par l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observations ni réserve de sa part.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-100	FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2015 – Comptes administratifs
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications figurant sur l'attestation de conformité du comptable public relative au résultat reporté, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ainsi que leurs affectations budgétaires dans ces budgets 2015,
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision : à la majorité avec 33 voix pour, 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel), 5 abstentions (CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine) et 1 ne prenant pas part au vote (GRICOURT Marc)

N° 2016-101	FINANCES – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2015 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 4 848 529,58 €,
- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 3 331 812,90 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-102	FINANCES – Budget annexe de l'Eau – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat d'exploitation 2015 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 693 551,84 €,
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 292 325,73 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-103	FINANCES – Budget annexe du Chauffage urbain – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2015 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 338 547,63 €.
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 625 612,47 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-104	FINANCES – Budget annexe Maison de la Magie – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 6 323,40 €,

- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 44 439,70 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-105	FINANCES – Budget annexe Son et Lumière – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2015 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 317,30 €,

- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 18 997,69 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-106	FINANCES – Budget annexe Stationnement payant – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2015 en réserve obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 91 746,28 €,

- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 923 326,97 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-107	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2015 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 575 120,00 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-108	FINANCES – Budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- affecter le résultat de fonctionnement 2015 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 67 928,00 €.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-109	FINANCES – Budget annexe du Chauffage urbain – Exercice 2016 - Décision modificative n° 2
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-110	FINANCES – Budget principal – Exercice 2016 - Décision modificative n° 3
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 comme indiqué ci-dessus,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

Décision : à la majorité avec 37 voix pour, 5 abstentions (FERRE Christelle, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel) et 1 ne prenant pas part au vote (CHAUVIN Jacques)

N° 2016-111	FINANCES – Produits de gestion locative - Mise en place du prélèvement SEPA.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser la mise en place du prélèvement automatique sur rôles (ORMC) comme mode d'encaissement des recettes tirées des activités de gestion locative du domaine de la Ville ;

- dire qu'après deux prélèvements rejetés, le débiteur sera exclu du dispositif de prélèvement ;
- demander à la Banque de France un Identifiant Créancier SEPA (ICS).

Décision : à l'unanimité

N° 2016-112	FINANCES – Reversement partiel de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Stationnement vers le budget principal.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le reversement au budget principal d'une fraction (272 524 €) de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Stationnement.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-113	FINANCES – Indemnité de conseil allouée aux Comptables Publics chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- demander le concours du trésorier de Blois-Agglomération pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 %,
- décider que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pascal DUBOIS, Chef de service comptable,
- préciser que le maintien de cette demande de concours ainsi que le taux de l'indemnité afférente seront de nouveau soumis à l'examen du conseil municipal pour l'exercice 2017.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-114	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Travaux de l'opération Aménagement Coeur de Ville Loire (ACVL) - Indemnisation de professionnels riverains
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- fixer les indemnités suivantes :
 - le coup de fourchette : 1 397 €
 - le Bistrot de Léonard : 10 528 €
- autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les protocoles transactionnels afférents.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-115	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2017
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- indexer automatiquement les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année, portant ainsi le tarif de référence pour la détermination des tarifs maximaux à 20,50 € pour l'année 2017 ;
- maintenir l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 18 juin 2009 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7 m² ;
- inscrire les recettes afférentes au budget 2017 ;
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-116	HABITAT – Construction de 33 logements collectifs à Blois – Ponts Chartrains - Garantie par la VILLE DE BLOIS, d'un emprunt souscrit par la SA Immobilière Centre Loire auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 :

La VILLE DE BLOIS accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n° 46710 souscrit par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de

prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la VILLE DE BLOIS est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la VILLE DE BLOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-117	HABITAT – Construction de 17 logements collectifs à Blois – Ilot Laplace 1 - Garantie par la VILLE DE BLOIS, d'un emprunt souscrit par la SA Immobilière Centre Loire auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 :

La VILLE DE BLOIS accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n° 46976 souscrit par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la VILLE DE BLOIS est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la VILLE DE BLOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-118	HABITAT – Résidentialisation de 103 logements à Blois – 1 au 23 rue Lamartine - Garantie par la VILLE DE BLOIS, d'un emprunt souscrit par la SA Immobilière Centre Loire auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

ARTICLE 1 :

La VILLE DE BLOIS accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 256 445 euros souscrit par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°49096, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la VILLE DE BLOIS est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la VILLE DE BLOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA IMMOBILIERE CENTRE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-119	PERSONNEL TERRITORIAL – Ajustement des emplois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder aux ajustements figurant dans le présent rapport, modifier et adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

Décision : à la majorité avec 35 voix pour, 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel) et 4 abstentions (CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FETILLEUX Catherine)

N° 2016-120	PERSONNEL TERRITORIAL – Passation d'une convention de mise à disposition de personnel de droit privé avec le groupe économie solidaire Eclair
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adhérer au groupe d'économie solidaire Eclair,
- décider la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel pour accueillir des salariés de droit privé au sein des services municipaux pour les travaux décrits dans la présente délibération,
- autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les contrats relatifs à ce partenariat,
- inscrire les crédits au budget.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-121	ELUS MUNICIPAUX – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

Nom & Prénom	Date	Lieu	Objet de la mission	Frais à rembourser
BUTEAU Louis	19/05/2016	PARIS	Réseau SCET	56,00 €
BUTEAU Louis	20/05/2016	ORLEANS	Rencontre régionale des EPL	11,20 €
MERESS Rachid	17 et 18/05/2016	PARIS	Colloque Objectif bio-déchets	162,75 €

Décision : à l'unanimité

N° 2016-122	COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – Rapport annuel 2015
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte de la présentation du présent rapport retraçant l'activité de la CCSPL pour l'année 2015.

Décision : prend acte de la présentation du rapport

N° 2016-123	MARCHES PUBLICS – Passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre Blois, Agglopolys dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande concernant l'extension et la maintenance du réseau de fibres optiques
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois et la Communauté d'Agglomération de Blois pour la passation du marché de travaux d'extension et de maintenance du réseau de fibres optiques par voie de procédure adaptée
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à lancer la consultation pour l'extension et la maintenance du réseau de fibres optiques ;
- autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autoriser le coordonnateur du groupement de commandes, à recourir pour le marché de travaux d'extension et de maintenance du réseau de fibres optiques, à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux articles 4 et 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 27, 34, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si seules des candidatures irrecevables au sens du IV de l'article 55 du décret précité ou des offres inappropriées au sens de l'article 59 du décret précité ont été présentées et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit recouru à des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et tout acte entraînant sa modification pour le compte des membres du groupement de commande.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-124	MARCHES PUBLICS – Modification de la délibération 2016-068 suite au décret d'application des marchés publics en date du 25 mars 2016, relative à la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre Blois, Agglopolys et le CIAS dans le cadre d'un accord-cadre à marchés à bons de commande concernant les vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- modifier la délibération 2016-068 en date du 25 avril 2016 relative à la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre Blois, Agglopolys et le CIAS dans le cadre d'un accord-cadre à marchés à bons de commande concernant les vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti, afin de prendre en compte la publication du décret sur les marchés publics en date du 25 mars 2016;
- autoriser le coordonnateur du groupement de commandes, à recourir pour les marchés de vérifications obligatoires des installations techniques du patrimoine bâti, à la procédure de marché négocié, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières ou inappropriées au sens de l'article 30 du décret précité et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres du groupement déciderait qu'il soit recouru à des marchés négociés.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-125	AMENAGEMENT – SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT - Mandat à donner aux représentants de la ville de Blois pour le vote de résolutions en assemblée générale extraordinaire - Modification de l'objet social
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résolutions proposées par le conseil d'administration le 28 avril dernier,
- autoriser les représentants de la Ville de Blois aux assemblées générales de TERRITOIRES DEVELOPPEMENT, lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le lundi 12 septembre 2016 à:
 - * délibérer sur la modification de l'objet social de TERRITOIRES DEVELOPPEMENT et sur la modification corrélative des statuts,
 - * donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration et à son Président pour procéder à la modification des statuts, et généralement prendre toutes mesures utiles, et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation desdites opérations,
 - * déléguer tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
- dire que la présente délibération sera notifiée à TERRITOIRES DEVELOPPEMENT.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-126	FONCIER – Quartier Saint Georges - Lotissement communal «Le Clos de la Maçonnerie» - Cession du lot en accession libre n° 11 à Monsieur et Madame GIOVANNANGELI.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'offre d'acquisition de Monsieur et Madame GIOVANNANGELI,
- décider de leur attribuer le lot à bâtir n° 11 en accession libre à la propriété, d'une superficie de 499 m², pour un prix global de 47 730,87 € T.T.C. (T.V.A. sur marge comprise), frais d'acte à intervenir en sus également à la charge des acquéreurs,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe du lotissement communal "Le Clos de la Maçonnerie".

Décision : à l'unanimité

N° 2016-127	FONCIER – Quartier Saint Georges - Lotissement communal «Le Clos de la Maçonnerie» - Cession du lot en accession libre n° 16 à Monsieur et Madame FOTSING.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'offre d'acquisition de Monsieur et Madame FOTSING,
- décider de leur attribuer le lot à bâtir n° 16 en accession libre à la propriété, d'une superficie de 500 m², pour un prix global de 47 826,52 € T.T.C. (T.V.A. sur marge comprise), frais d'acte à intervenir en sus également à la charge des acquéreurs,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe du lotissement communal "Le Clos de la Maçonnerie".

Décision : à l'unanimité

N° 2016-128	FONCIER – Commune de BLOIS - Acquisition auprès de la SAFER de deux parcelles agricoles et signature de la convention de cession.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- confirmer sa demande d'intervention par préemption auprès de la SAFER, demande formulée par courrier signé du Maire de Blois en date du 12 mai 2016,
- confirmer le souhaite de la collectivité que la SAFER puisse exercer son droit de préemption en révision du prix pour que le prix de vente corresponde aux références de ventes constatées dans le secteur pour des biens de même type,
- autoriser Monsieur le Maire à régler à la SAFER les frais de dossier pour l'étude du dossier d'intervention par exercice du droit de préemption, qui s'élèvent à 256,20 € TTC,
- confirmer, en cas d'exercice du droit de préemption de la SAFER, la candidature de la Ville de Blois pour l'acquisition auprès de la SAFER des parcelles cadastrées BO 128 et BO 129 d'une superficie de 21 a 56 ca, situées au lieudit "LE SEMINE" sur la commune de Blois, pour un montant maximal de 16 850,00 €, auxquels viendront s'ajouter 1 300,00 € de frais notariés,
- autoriser Monsieur le Maire, si la candidature de la Ville de Blois est retenue, à signer la convention de cession avec la SAFER,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces acquisitions et à signer au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-129	FONCIER – Commune de BLOIS - Acquisition auprès du Secours Populaire d'une parcelle de terre au lieudit «L'Ormeau».
--------------------	--

- Le conseil municipal a décidé de décider d'acquérir auprès du Secours Populaire, la parcelle cadastrée ES 79 d'une superficie de 11 833 m² pour un prix de 10 200,00 € net vendeur, conforme à l'évaluation des Domaines, dire que les frais d'acte en sus seront supportés par la Collectivité,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-130	FONCIER – Résidentialisation du Foyer Lumière - régularisation foncière - cession de plusieurs parcelles par la Ville de Blois à Terres de Loire Habitat.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de céder à Terres de Loire habitat pour l'euro symbolique lié à la résidentialisation du Foyer lumière, les parcelles DR 589, 590 et 591 d'une superficie totale de 49 m², ainsi qu'une superficie d'environ 4 200 m² à prendre sur la parcelle DR 592,
- dire que les frais de division et d'acte notarié seront supportés par TDLH,
- dire qu'une convention sera passée entre la Ville de Blois et Terres de Loire Habitat précisant les modalités d'entretien et de gestion du réseau d'éclairage public inclus dans la résidentialisation, laquelle convention sera annexée à l'acte notarié,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession, ainsi qu'à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-131	VOIRIE COMMUNALE – Quartier de Vienne - Rue de la Croix-Rouge - Sentier rural n° 149 dit «des Mazes» - Désaffectation partielle - Approbation des résultats de l'enquête et du plan
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résultats de l'enquête publique et approuver la désaffectation partielle du sentier rural n° 149 dit «des Mazes» conformément à l'avis favorable émis le 2 mai 2016 par Monsieur COQUELET, commissaire-enquêteur ;
- approuver le plan parcellaire indiquant l'emprise du sentier désaffectée ;
- dire que cette portion de sentier rural peut être cédée ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-132	FONCIER – Quartier de Vienne - Rue de la Croix-Rouge - Acquisition et cession foncières entre la Ville de Blois et Monsieur DE CASTRO FERNANDES.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir, pour la réalisation du tracé du nouveau chemin rural n° 122, auprès de Monsieur DE CASTRO FERNANDES une superficie de 85 m² à prendre sur la parcelle cadastrée BC 545, pour un prix de 850,00 €, conforme à l'évaluation des Domaines,
- décider de céder à Monsieur DE CASTRO FERNANDES, une superficie de 80 m² à prendre sur la partie du sentier rural n° 149 qui a été désaffectée, pour un prix total de 800,00 €, conforme à l'évaluation des Domaines,
- dire que Monsieur DE CASTRO FERNANDES prendra en charge, le coût des travaux de réalisation du tracé du nouveau chemin, les frais de document d'arpentage portant division de la parcelle, ainsi que les frais d'enquêtes publiques et les frais d'acte notariés,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-133	VOIRIE COMMUNALE – Quais Saint-Jean, de Lattre de Tassigny, de la Saussaye, de l'Abbé Grégoire et du Foix (rive droite) et quais Chavigny, Villebois-Mareuil et Aristide Briand (rive gauche) – Convention de superposition d'affectation entre l'Etat (domaine public fluvial) et la Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter les dispositions contenues dans le projet de convention de superposition d'affectation joint à la délibération, entre le domaine public fluvial et les quais Saint-Jean, de Lattre de Tassigny, de la Saussaye, Abbé Grégoire et du Foix (rive droite), Chavigny, Villebois-Mareuil et Aristide Briand (rive gauche), voies communales ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-134	VOIRIE COMMUNALE – Quartier Villejoint - Dénomination de voie - Rue Bernard Darada
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- renommer la rue Alexandre Vezin, dans sa partie comprise entre la rue André Boulle et le nouveau CFA BTP de Blois, rue Bernard DARADA.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-135	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Provinces et Laplace- Affermage - Choix du délégataire - Adoption du contrat d'affermage.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'approuver le choix du candidat DALKIA comme délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur des Provinces/Laplace ;

- approuver le contrat de délégation de service public tel que résultant du processus de négociation de la délégation du service public avec ledit candidat ;

- autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de délégation de service public et ses annexes.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-136	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Provinces et Laplace- Fixation de la surtaxe 2016.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de fixer le montant de la surtaxe 2016 à 83 333 € Hors Taxes (HT), soit un tiers du montant évalué pour une année complète, pour le réseau de chaleur des quartiers Provinces et Laplace.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-137	CHAUFFAGE URBAIN – Avenant n°1 à la Convention-cadre fixant les règles de vente de chaleur au réseau de chaleur Bégon-Croix Chevalier
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'adopter l'avenant n° 1 à la convention-cadre de vente de chaleur au réseau de chaleur Bégon-Croix Chevalier,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-138	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Bégon - Croix- Chevalier - Avenant n° 22 au contrat d'affermage -
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter l'avenant n° 22 au contrat d'affermage du réseau de chaleur des quartiers Bégon Croix-Chevalier conclu avec la Société Blésoise de Distribution de Chaleur, entraînant une baisse moyenne de 3.06 % de la facture T.T.C. des abonnés ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-139	CHAUFFAGE URBAIN – Réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier- Principe de délégation de service public.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le principe de délégation de service public par affermage d'une durée de neuf ans pour le réseau de chaleur des quartiers Bégon-Croix Chevalier,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure réglementaire et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la sélection du délégataire, notamment l'appel des candidatures, le recueil des offres et leur examen par la commission de délégation de service public, la négociation ainsi que la préparation du choix du délégataire à soumettre ultérieurement au conseil municipal ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en oeuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-140	ENVIRONNEMENT – Avis sur enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique par les TRANSPORTS CATROUX, rue des Mardeaux à Blois et Villebarou
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- émettre un avis favorable à la délivrance de la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique présentée par l'entreprise «TRANSPORTS CATROUX» sise rue des Mardeaux, Lieu dit « Les Misagrous », ZAC du Bout des Hayes ouest, 41 000 Blois et Villebarou.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-141	ENVIRONNEMENT – Installation classée pour la protection de l'environnement – SMEA-GEP Partner's – Consultation publique relative à la demande d'enregistrement d'un entrepôt de stockage de matières combustibles, 2 rue Copernic à la Chaussée St-Victor - Avis
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :- émettre un avis favorable à la délivrance de la demande d'enregistrement d'un entrepôt de stockage de matières combustibles présentée par l'entreprise « SMEA-GEP Partner's » sise à la Chaussée Saint-Victor.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-142	ENVIRONNEMENT – Signature de la charte de l'Arbre de la région Centre - Val-de-Loire
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de l'arbre de la région Centre - Val-de-Loire,
- autoriser le référencement de la Charte de l'Arbre dans le règlement municipal de la voirie de la ville de Blois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-143	ACCESSIBILITE – Commission Communale pour l'accessibilité - Rapport annuel 2015
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte de la présentation du présent rapport retraçant l'activité, pour l'année 2015, de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Décision : prend acte du rapport

N° 2016-144	PARC AUTOMOBILE – Réforme et vente de véhicules
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider de désaffecter du patrimoine de la ville de Blois les véhicules suivants :
 - . Moto 125 Honda immatriculée 2555 RY 41
 - . Moto 125 Honda immatriculée 1853 RN 41
- décider d'engager une procédure de vente et d'aliéner ces biens,
- décider de mettre à la destruction, chez un destructeur-recycleur agréé, les biens sans offre à l'issue de la procédure de vente.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-145	EAU POTABLE – Reprise en régie de l'exploitation du service public de l'eau de la ville de Blois
--------------------	---

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder à la désignation des 8 membres du conseil d'exploitation de la régie issus du conseil municipal ;

Liste 1 : Majorité Municipale

- Jérôme BOUJOT
- Corinne GARCIA
- Odile SOULES
- Marie Agnès FERET
- Marc GRICOURT

- Yann BOURSEGUIN
- Annick VILLANFIN

Liste 2 : Madame Christelle FERRE

- Christelle FERRE

Liste 3 : Monsieur Jacques CHAUVIN

- Véronique REINEAU
- Jean Luc MALHERBES

Liste 4 : Monsieur Michel CHASSIER

- Mathilde PARIS
- Miguel De PEYRECAVE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **43**

Bulletin nul : **0**

Bulletins blancs : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **43**

La liste 1 a obtenu : 34 voix, soit 6 sièges

La liste 2 a obtenu : 1 voix, soit 0 siège

La liste 3 a obtenu : 4 voix, soit 1 siège

La liste 4 a obtenu : 4 voix, soit 1 siège

Sont désignés : au conseil d'exploitation de la régie, les 8 membres suivants :

- Jérôme BOUJOT
- Corinne GARCIA
- Odile SOULES
- Marie Agnès FERET
- Marc GRICOURT
- Yann BOURSEGUIN
- Véronique REINEAU
- Mathilde PARIS

- procéder à la désignation des 5 membres du conseil d'exploitation de la régie choisis en fonction de leurs compétences et/ou de l'intérêt qu'ils portent au service public de l'eau ;

- **Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) :** Monsieur BERNARD CHENNEVEAU
- **Association UFC Que Choisir 41 :** Monsieur Patrick DELHUVENNE

Sont désignés : comme représentants des Associations :

- **Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) :** Monsieur BERNARD CHENNEVEAU
- **Association UFC Que Choisir 41 :** Monsieur Patrick DELHUVENNE

- procéder à la désignation du directeur de la régie, M. Alexandre Jolivet ;

- autoriser Monsieur le Maire de la ville de Blois ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette reprise en régie.

- approuver la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale pour l'exploitation du service public de l'eau potable de la ville de Blois, à compter du 1er octobre 2016 ;

- approuver les statuts de la régie ;

Décision : à l'unanimité.

N° 2016-146	URBANISME – Campagne de ravalement des façades 2015 - 2018 Centre Ville - Vienne (en lien avec ACVL) - Bilan annuel et ajustement du règlement
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- reprendre et poursuivre les actions de communication : articles, courriers, contacts avec les propriétaires ayant reçu une fiche de conseils,
- d'éclaircir la rédaction de l'article 2.2 du règlement en modifiant "arrêté de péril" par "procédure de péril"
- approuver le bilan de l'année 2015 - 2016 de la Campagne de ravalement 2015 - 2018

Décision : à l'unanimité

N° 2016-147	URBANISME – CONCESSION D'AMENAGEMENT RECONVERSION DE L'ANCIEN HOPITAL PSYCHIATRIQUE BLOIS VIENNE – Autorisation donnée à la SEM 3 Vals Aménagement pour la cession d'un terrain à bâtir à la Société INITIO, pour la réalisation de logements en accession
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :- autoriser la SEM 3 Vals Aménagement à céder, à la société INITIO ou à toutes sociétés constituées par elle, un terrain d'une superficie de 3 136m² à prendre sur la parcelle DH 787, donnant droit à la construction d'une surface de plancher de 2 065 m² avec un seuil de variation de plus ou moins 3 %,

- dire que le projet de la société INITIO prévoit la construction de l'ordre de 29 logements comprenant des logements collectifs en accession à la propriété, - dire que cette cession est consentie moyennant un prix de vente d'un montant total de 309 750 € HT, soit 348 493,32 € TVA sur marge incluse, sans que la variation de plus ou moins 3 % de la surface plancher cédée n'entraîne une augmentation ou diminution proportionnelle du prix de vente fixé.- autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération.**Décision : à l'unanimité**

N° 2016-148	PROJET DE RENOVATION URBAINE – Ilot Laplace tranche 2 - Construction de 16 logements individuels PLUS CD par la société Immobilière Centre Loire - Participation financière de la Ville de Blois
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération, détaillé ci-dessus,
- attribuer à la SA d'HLM Immobilière Centre Loire, une subvention de 76 800 € pour la construction de 16 logements individuels locatifs sociaux sur le site Ilot Laplace tranche 2 à Blois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-149	PROJET DE RENOVATION URBAINE – Croix Chevalier-Europe - Convention Publique d'Aménagement - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2015-2016 de la SEM 3 Vals Aménagement
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte rendu annuel de la convention publique d'aménagement Croix Chevalier-Europe pour l'exercice 2015-2016,
- approuver ce compte rendu annuel à la collectivité (CRACL) des réalisations 2015,
- autoriser le versement de la participation de 350 000 € de la collectivité pour l'exercice 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de ce compte rendu annuel

Décision : à l'unanimité

N° 2016-150	POLITIQUE DE LA VILLE – Gestion Urbaine de Proximité - Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire à signer les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Décision : à la majorité avec 38 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-151	POLITIQUE DE LA VILLE – Rapport sur la mise en oeuvre du Contrat de Ville et de la dotation de solidarité urbaine en 2015 dans le quartier prioritaire Coty - Kennedy - Croix-Chevalier - Sarrazine
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le rapport sur la mise en oeuvre de la politique de la ville et de la dotation de solidarité urbaine dans le quartier prioritaire Coty - Kennedy - Croix - Chevalier Sarrazines au titre de l'exercice 2015.

Décision : à la majorité avec 38 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-152	FINANCES – Tarifs 2016-2017- DGA Education, Enfance, Jeunesse et Sports à compter du 1er septembre 2016
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les tarifs présentés applicables à compter du 1er septembre 2016 disponible au service des Assemblées (2^{ème} étage de l'hôtel de ville).

Décision : à l'unanimité

N° 2016-153	SPORTS – Acquisition du complexe sportif sis 29 avenue Pierre BROSSOLETTE et mise à disposition de l'Association des Amis de la Jeunesse Blésoise
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le principe de l'acquisition du complexe sportif sis 29 av Pierre Brossolette par la voie d'une délégation parfaite entre l'AAJB Omnisports, vendeur (délégant), la ville (délégué) et la société générale (délégataire) pour un montant égal à la somme des mensualités restantes sur l'emprunt long terme d'un montant initial de 600 000€ majoré d'un second montant de 300 000 € correspondant au principal du crédit court terme et autoriser M. Le Maire à signer les actes y afférent,
- approuver en suivant, le principe d'une convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et l'AAJB Omnisports pour une durée de 18 ans,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant, y compris la convention de mise à disposition.

Décision : à la majorité avec 37 voix pour et 5 abstentions (FERRE Christelle, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)

N° 2016-154	SPORTS – Quartiers d'Eté 2016 - Règlement intérieur
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le règlement intérieur de la manifestation Quartiers d'Eté 2016,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer d'éventuels contrats, conventions et autres documents relatifs à l'organisation matérielle de la manifestation à passer avec les sponsors, mécènes ou parrains et autres partenaires,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-155	SPORTS – Modalités de mise à disposition de personnel auprès d'associations sportives
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser les subventions aux associations sportives,
- solliciter auprès des associations sportives la prise en charge du coût de mise à disposition des éducateurs municipaux, conformément à la réglementation en vigueur,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-156	SPORTS – Répartition de l'enveloppe de subventions - Compensation de la prise en charge obligatoire par les associations sportives du coût de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- verser les subventions aux associations sportives,
- solliciter auprès des 8 associations sportives la prise en charge du coût de mise à disposition des éducateurs municipaux, conformément à la réglementation en vigueur,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-157	SPORTS – Subventions d'aide à l'encadrement des classes à horaires aménagés et classes sportives
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant aux associations de mettre en œuvre les actions retenues,

- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à verser les subventions aux associations telles que mentionnées dans le rapport. Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire J 11 40-6574.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-158	SPORTS – Subvention complémentaire à l'ADA BLOIS BASKET 41
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant le versement de cette aide financière complémentaire,
- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à verser la subvention de 15 000 € à l'ADA BLOIS BASKET 41. Les crédits sont prévus au budget.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-159	CULTURE TOURISME – Demande de subvention auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire) pour l'aménagement des salles d'interprétation du château.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :- solliciter une subvention au taux le plus élevé possible, auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre-Val de Loire). **Décision : à l'unanimité**

N° 2016-160	CULTURE TOURISME – Château royal de Blois, Son et Lumière, Maison de la Magie, Ville d'Art et d'Histoire - Tarifs 2017.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les tarifs 2017 pour le Château, le Son et Lumière, la Maison de la Magie et le Service Ville d'Art et d'Histoire,
- renouveler l'adhésion au dispositif CLARC « chèque culture » mis en place par la Région Centre Val de Loire pour la saison 2016-2017,
- accepter le paiement par chèque culture de la Région Centre pour l'entrée au château, à la Maison de la Magie Robert-Houdin, et / ou au Son et Lumière,
- signer tous les documents afférents à ce partenariat, notamment les conventions tripartites entre la Région Centre Val de Loire, le prestataire de gestion technique et la Ville de Blois,
- signer toutes les conventions relatives à l'application de ces tarifs,
- poursuivre l'acceptation du paiement par chèque Culture de la société Le Chèque Lire, pour l'entrée au château, à la Maison de la Magie Robert-Houdin, et / ou au Son et Lumière,
- approuver la répartition des recettes des billets combinés définie ci-avant.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-161	CULTURE TOURISME – Château royal de Blois. Sauvegarde du patrimoine – Recherche et acceptation de subventions, de don et mécénat.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter et accepter les recettes qui peuvent être issues des subventions de l'Etat, de la région Centre-Val de Loire et du Conseil départemental, ainsi que des dons et du mécénat dans le cadre de la mise en valeur du château royal de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions et toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de cette démarche.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-162	ACTION CULTURELLE – Fondation du Doute - adoption du règlement intérieur pour les usagers et visiteurs du site Franciade
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter le règlement intérieur pour les usagers et visiteurs du site Franciade 14 rue de La Paix à Blois qui constitue un lieu à vocation culturelle, pédagogique et artistique.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-163	ACTION CULTURELLE – Dispositif Passeurs d'images 2016 - convention de partenariat avec l'établissement public de coopération culturelle Ciclic
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter l'engagement de la Ville de Blois au dispositif Passeurs d'images 2016,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat y afférente.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-164	COOPERATION - JUMELAGES – Attribution d'une subvention au Lycée Dessaignes pour un projet de voyages d'études à Lewes (Angleterre) dans le cadre du jumelage Blois-Lewes-Waldshut-Tiengen.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € au lycée d'enseignement général et technique Dessaignes pour le projet présenté dans ce rapport,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération, étant précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget M41.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-165	COOPERATION INTERNATIONALE – Adhésion à LIKE
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'adhésion de la ville de Blois à LIKE dont le montant s'élève à 640 € pour 2016,
- autoriser le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-166	EDUCATION – Appel à projets numériques - Participation de la ville de Blois - Demande de subvention
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets numériques,
- solliciter la subvention la plus haute possible,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-167	JURIDIQUE – Demande de protection fonctionnelle sollicitée par Monsieur François BOURDILLON
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- de ne pas faire droit à la demande d'octroi de la protection fonctionnelle de Monsieur François BOURDILLON.
- adopter la présente délibération portant refus d'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur François BOURDILLON.

Décision : à la majorité

22 voix POUR : GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, VETELE Benjamin, DEGRUELLE Christophe, ESKI Ozgur, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, DE RUL Marylène, TROTIGNON Chantal, BORDIER Sylvie, BOREL Sylvaine, ROBILIARD Denys, BERNABOTTO Jean-Michel, MERESS Rachid, COUTY Myriam, LOUIS Claire, BOURSEGUIN Yann, BUTEAU Louis, SCHWARTZ Mathilde, PATIN Joël, QUINET Fabienne ;

8 voix CONTRE : REBOUT Chantal, FERET Marie-Agnès, BEIGBEDER Françoise, THIOLLET François, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel

13 Absentions non comptabilisées dans le résultat du vote : SOULES Odile, LAUMOND-VALROFF Isabelle, BARRETEAU Elise, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, OLIVIER Yves, DELAPORTE Jean-Benoit, BOUCHOU Alexis, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine.

N° 2016-168	INFRASTRUCTURES – Sollicitation de la dotation de solidarité en faveur des équipements municipaux touchés par les inondations du mois de juin 2016
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer toute pièce nécessaire aux démarches relatives à l'obtention de la dotation de solidarité suite aux inondations de juin 2016.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-169	VOEU – Déclarer Blois « hors TAFTA »
-------------	--------------------------------------

A la suite du traité CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) qu'elle a déjà signé avec le Canada le 26 septembre 2014, l'Union européenne négocie depuis plus de deux ans un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, appelé TAFTA (*Trans-Atlantic Free Trade Agreement*). Au-delà de la suppression des droits de douane, il s'agit de rapprocher les réglementations qui encadrent nos marchés, nos modes de production, nos modes de vie. Alimentation, santé, services publics, bien-être animal, OGM, données personnelles et libertés numériques, droits sociaux, environnement, tout est sur la table des négociations !

Avec TAFTA, ce sont nos choix de société qui seraient négociés dans la plus totale opacité. Ne s'attaquant pas seulement aux droits de douane déjà quasiment inexistant entre l'Union européenne et les Etats-Unis, il vise avant tout à supprimer tout ce que les entreprises considèrent comme des « obstacles techniques au commerce ». Normes environnementales, réglementations techniques, droits sociaux : c'est le cœur de la régulation de notre économie et de nos sociétés qui est en jeu.

Avec le tribunal arbitral investisseur-Etat (ISDS), TAFTA imposerait une justice privée qui contournerait les juridictions nationales pour mieux protéger les intérêts des multinationales. TAFTA permettrait aux multinationales d'attaquer devant des tribunaux privés les Etats, les collectivités et l'Union européenne contre toute décision démocratiquement adoptée qui remettrait en cause leurs profits, présents ou à venir.

Sous couvert d'harmonisation, TAFTA permettrait aux multinationales d'imposer leur loi. TAFTA prévoit de créer un organe permanent de coopération réglementaire. Composé d'experts et représentants des secteurs économiques concernés, il donnerait son avis sur tout nouveau projet de loi européen ou américain avant même que celui-ci soit adopté par les Parlements. Il s'agirait donc d'abandonner à des bureaucrates non élus et à des lobbies le pouvoir de rédiger nos lois. Ce serait un véritable cheval de Troie au service des intérêts des grandes entreprises.

Ce projet d'accord TAFTA menace les législations qui protègent les citoyens, les travailleurs et l'environnement. C'est un danger pour nos démocraties. Parallèlement, depuis 2013, des négociations sont en cours en vue d'un accord multilatéral sur les services, dit TiSA (*Trade in Services Agreement*), qui prévoit l'ouverture totale et irréversible de nombreux services, y compris publics (eau, éducation, santé, transports...), à la concurrence internationale entre un sous-groupe de 48 membres de l'OMC, dont ceux de l'Union européenne, le Japon, la Turquie ou encore les Etats-Unis. Il pourrait aussi remettre en cause plusieurs avancées en matière de régulations, en particulier certaines normes héritées de la crise financière de 2007. Des accords européens ou mondiaux seraient naturellement bienvenus s'ils visaient à

construire un partenariat sur les normes les plus élevées en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de protection des salariés, de la santé et des données personnelles, d'accès à l'eau ou à l'éducation, de lutte contre les paradis fiscaux, de supervision bancaire et financière. Il convient de réguler les désordres du monde, non de les aggraver.

Nous :

* refusons toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs,

* demandons l'arrêt des négociations sur TAFTA et sur TiSA, ainsi que la non ratification de CETA,

· demandons l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations, sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre de TAFTA,

* déclarons la ville de Blois "zone hors TAFTA".

Le conseil municipal a décidé d'approuver le vœu ci-dessus

Décision : à la majorité avec 41 voix pour et 2 abstentions (CHAUVIN Jacques, FETILLEUX Catherine)

La séance est levée à 22h00

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.